Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261026-20261006-DE

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Référence
20261006

Objet de la délibération
Vente de bois communal aux habitants de la commune et fixation des tarifs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
20/10/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 30/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 26 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, MASSIOT Bernard, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusés ayant donné procuration : CHOPIN Éric donne pouvoir à AUGUIN Maryse, DOUCHET Mickaël donne pouvoir à PROUTEAU Sabrina, CHOPIN Mélina donne pouvoir à CHATELIER Franck et JOUBERT Malika donne pouvoir à BRENON Valérie

A été nommée secrétaire : RICHARD Emmanuel

Objet de la délibération : Vente de bois communal aux habitants de la commune et fixation des tarifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune dispose, au sein de l'atelier municipal, d'un stock de bois estimé à environ 10 m³ ;

Considérant qu'il est opportun de permettre aux habitants de la commune de bénéficier de ce bois tout en définissant des modalités d'attribution transparentes et équitables ;

Considérant qu'il convient également de permettre aux agents communaux de bénéficier de la possibilité d'obtenir gracieusement un volume de 2 m³ par an ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- **D'ORGANISER** une vente de bois communal à destination des habitants de la commune, selon les disponibilités du stock et dans la limite des volumes disponibles ;
- **DE FIXER** le tarif de vente du bois à **30 € le mètre cube** ;
- **DE PRÉCISER** que chaque foyer ne pourra présenter **qu'une seule demande par an** ;
- **DE LIMITER** l'attribution à **2 m³ maximum par foyer** ;
- **D'AUTORISER** les agents communaux à bénéficier gracieusement d'un volume de bois, dans la limite de **2 m³ par agent et par an**, sous réserve des quantités disponibles ;

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Révérend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261026-20261006-DE

- **DE PRÉVOIR**, dans l'hypothèse où le nombre de demandes excéderait le volume de bois disponible, que les bénéficiaires soient désignés par **tirage au sort** ;

- **DE CHARGER** Madame le Maire de mettre en œuvre les modalités pratiques de recensement des demandes, d'organisation du tirage au sort et d'encaissement des recettes correspondantes ;

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : **www.telerecours.fr***

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/10/2026

Le secrétaire de séance
Emmanuel RICHARD

Le Maire
Maryse AUGUIN

MAIRIE DE St-REVEREND VENDÉE

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Réverend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353